

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3099

28 décembre 2012

SOMMAIRE

Acotel Participations S.A.	148725	F. Annie R. Arits & Cie	148751
Advent Monext Finance S.à r.l.	148720	Flyers S.A.	148712
Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l.	148707	Galya International S.A.	148732
Alaeo Partnership Sàrl	148749	GELF Korbach (Lux) S.à.r.l.	148726
Allianz Finance VII Luxembourg S.A. ...	148740	GE Polish Retail Feeder S.à r.l.	148711
Alpiq Eurotrade S.à r.l.	148707	GFI PSF	148712
AmTrust Re Kappa	148708	Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l.	148744
Aware S.à r.l.	148728	Hickory S.A.	148752
AXA Mezzanine II S.A., SICAR	148713	Hilos S.A.	148718
Azur France III Sàrl	148707	Immo-Constructions I S.A.	148733
Azur France V Sàrl	148752	K1 Family Investments S.A.	148751
Berckenrode Investment S.A.	148711	Kenmore Astoria S.à r.l.	148750
BlackRock European Holdings S.à r.l. ...	148723	LDV Management II S.à r.l.	148706
BlueBay High Yield Enhanced Investments (Luxembourg) S.A.	148712	LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l.	148735
Business Data S.à r.l.	148720	LG Management 5 & Cie	148751
Calypsa S.A.	148719	Loca-rex S.A.	148752
Casa Padronale S.à.r.l.	148727	Newfragrance S.à r.l.	148747
Centre de Médiation Civile et Commercia- le	148751	Oak Park Ave S.à r.l.	148706
Château de Pettingen SCI	148722	PanEuropa Real Estate HoldCo	148733
CoCon S.à r.l.	148719	Partners Group Asia-Pacific 2011 S.C.A., SICAR	148738
Crédit Agricole Réassurance S.A.	148742	P.R.C.C. LUX S.A.	148737
DIF Infrastructure II Participations Luxem- bourg S.à r.l.	148712	Rito Sàrl	148717
DIF Infrastructure II Windenergy Luxem- bourg S.à r.l.	148712	SITI 1 Limited, Luxembourg Branch	148707
ECC Investissement SA	148718	Travelinv S.A.	148706
Esalet Property S.A.	148730	Urban Capital Holdings (Lux) S.à r.l.	148750
		Wolf Participations S.A.	148750

Travelinv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 76.604.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 novembre 2012

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur VEGAS-PIERONI Louis et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans.

Monsieur Régis DONATI est renommé président du conseil d'administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme
TRAVELINV S.A.
Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012152061/19.

(120199670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Oak Park Ave S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 171.376.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 23 octobre 2012

L'associé unique de Oak Park S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 1^{er} novembre 2012:

* Eric Lechat

- de nommer la personne suivante «Gérant» avec effet au 1^{er} novembre 2012 et ce pour une durée illimitée:

* Phillip Williams, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- de nommer la société suivante «Gérant» avec effet au 1^{er} novembre 2012 et ce pour une durée illimitée

* Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège sociale au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
Luxembourg, le 16 novembre 2012. Christina Horf.

Référence de publication: 2012151892/18.

(120199797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

LDV Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 106.593.

By resolutions of the sole shareholder dated 24th September 2012, a new manager of the Company has been appointed with effect as at 1st October 2012 Mr Arsène Kronshagen, born on 16th July 1955 in Esch / Alzette and residing professionally at 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

Par résolutions de l'associé unique en date du 24 Septembre 2012, un nouveau gérant a été nommé avec effet au 1^{er} octobre 2012

Mr Arsène Kronshagen, né le 16 juillet 1955 à Esch / Alzette et résidant professionnellement à 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151820/17.

(120199816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Azur France III Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 158.811.

Les comptes annuels du 25 janvier 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157461/10.

(120208413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 148.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157446/10.

(120208610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Alpiq Eurotrade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 136.145.

Les comptes annuels au du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157450/10.

(120208186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

SITI 1 Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 172.779.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait

Par décision prise le 24 octobre 2012, le conseil d'administration de SITI 1 Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit d'Angleterre, ayant son siège social au 80 Victoria Street, 2nd Floor Cardinal Place, Londres SW1E 5JL, Royaume-Uni, et immatriculée auprès du Registrar of Companies for England, Wales & Scotland sous le numéro 4257042 (la Société), a ouvert une succursale de la Société au Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2012. à l'adresse suivante: 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (la Succursale).

1. La Succursale. La Succursale porte la dénomination SITI 1 Limited, Luxembourg Branch.

Les activités de la Succursale sont les suivantes:

(a) la détention et la gestion de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ainsi que toute autre forme d'investissement, y compris de dettes et créances intra-groupe, ainsi que la gestion de trésorerie, y compris en effectuant des dépôts;

(b) la fourniture de services administratifs et comptables à la Société; et

(c) toutes activités connexes aux activités décrites ci-dessus, ou nécessaires à ces dernières, ainsi que toutes autres activités pouvant être décidées au cours du temps par une résolution de la Société,

M. Paul Abraham Cramer, administrateur de sociétés, né le 11 juillet 1960 à Leiden, aux Pays-Bas, résidant professionnellement au 21 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, est nommé comme représentant permanent de la Succursale pour une durée indéterminée (le Représentant Permanent).

Le Représentant Permanent a le pouvoir d'engager valablement la Succursale et a tout pouvoir pour procéder à toutes les opérations nécessaires ou utiles à la gestion et à l'administration de la Succursale, y inclus et sans limitation, afin:

(i) de représenter la Succursale devant toutes les autorités gouvernementales et non-gouvernementales, personnes physiques et morales, sans exception;

(ii) d'accomplir des opérations mobilières et immobilières, et de signer tous types d'offres, de contrats et déclarations;

(iii) de conclure, d'annuler et de transférer des contrats de bail;

(iv) de déposer et de recevoir des fonds, de recouvrer des créances ou des garanties, et d'en payer, sujet à ce que tout paiement supérieur à 5.000 GBP soit effectué conjointement avec M. Neil Parkin, né le 7 juin 1953 à Saltburn au Royaume-Uni, résidant professionnellement au 80 Victoria Street, 2nd Floor Cardinal Place, Londres SW1 E 5JL, Royaume-Uni;

(v) de procéder à toute sorte de liquidation de compte;

(vi) de débattre, négocier et mettre en place des transactions et des règlements amiables dans tous les domaines concernant la Succursale;

(vii) de prendre part à des achats, ventes et adjudications;

(viii) de déterminer les dépenses de la Succursale;

(ix) d'accepter des garanties, des hypothèques et des gages; et

(x) de représenter la Succursale devant toutes les instances judiciaires y inclus les instances civiles, pénales et administratives.

2. La Société. Les membres du conseil d'administration de la Société sont les suivants:

(a) M. Donald Andrew Robertson Broad, né le 19 mai 1951 à Bristol, au Royaume-Uni, résidant professionnellement au 80 Victoria Street, 2nd Floor Cardinal Place, Londres SW1E 5JL, Royaume-Uni;

(b) Mme Sarah Louise Cameron, née le 23 octobre 1964 à Londres, au Royaume-Uni, résidant professionnellement au 80 Victoria Street, 2nd Floor Cardinal Place, Londres SW1E 5JL, Royaume-Uni;

(c) M. Jamie Smith, né le 23 mars 1962 à Croydon, au Royaume-Uni, résidant professionnellement au 80 Victoria Street, 2nd Floor Cardinal Place, Londres SW1E 5JL, Royaume-Uni.

Le secrétaire de la Société est le suivant:

(d) M. Neil Burdett, né le 27 juin 1955 à Croxley Green, au Royaume-Uni, résidant professionnellement au 80 Victoria Street, 2nd Floor Cardinal Place, Londres SW1E 5JL, Royaume-Uni.

Les membres du conseil d'administration ainsi que le secrétaire de la Société ont le pouvoir d'engager individuellement la Société vis-à-vis des tiers, sauf en ce qui concerne l'exécution d'actes sous seing privé (deeds) qui nécessitent la signature d'un administrateur de la Société conjointement avec un autre administrateur ou secrétaire de la Société ou alors que la signature de l'administrateur soit attestée par un témoin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012151258/61.

(120199498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

AmTrust Re Kappa, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 45.866.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of November.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of "AmTrust Re Kappa", a société anonyme having its registered office in L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, incorporated by a notarial deed of Me Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, on December 13th, 1993, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 55 dated February, 9th 1994,

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 45866.

The meeting was opened at 11.30 a.m. and was presided by Mr. Denis REGRAIN, Finance Manager, residing professionally in L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

The Chairman appointed as secretary Ms. Clare HARGREAVES, Manager, residing professionally in L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Valérie COQUILLE, Legal Manager, residing professionally in L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that: I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the corporate capital by an amount of two million five hundred thousand United States Dollars (USD 2,500,000.-) in order to raise it from its current amount of four million United States Dollars (USD 4,000,000.-) to six million five hundred thousand United States Dollars (USD 6,500,000.-) by increasing the intrinsic value of the shares.

2. Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.

3. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed "ne varietur" by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The general meeting increases the corporate capital by an amount of two million five hundred thousand United States Dollars (USD 2,500,000.-) by increasing the intrinsic value of the shares, in order to raise it from its present amount of four million United States Dollars (USD 4,000,000.-) to six million five hundred thousand United States Dollars (USD 6,500,000.-).

Second resolution

The amount of two million five hundred thousand United States Dollars (2,500,000.- USD) is at the free disposal of the Company, as was certified to the notary executing this deed.

Third resolution

The general meeting amends Article 5 of the Articles of Incorporation will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The corporate capital of the company is set at six million five hundred thousand United States Dollars (USD 6,500,000.-) divided into five hundred (500) shares, without nominal value, all fully paid in"

Nothing contained in the agenda, the meeting was closed at 11.45 a.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately two thousand five hundred ninety five euros (EUR 2,595).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le treize novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AmTrust Re Kappa», une société anonyme ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, constituée suivant acte reçu par Maître Me Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 55 du 9 février 1994,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 45866 (la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11 heures 30 sous la présidence de M. Denis REGRAIN, Finance Manager, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

Monsieur le Président nomme comme secrétaire Mlle Clare HARGREAVES, Manager, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Valérie COQUILLE, Legal Manager, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de deux millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (2.500.000,- USD) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de quatre millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (4.000.000,- USD) à six millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (6.500.000,- USD) par augmentation du pair comptable.

2. Souscription et libération.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital précitée.

4. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée «ne varietur» par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale augmente le capital social d'un montant de deux millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (2.500.000,- USD) par augmentation du pair comptable, afin de porter le capital de son montant actuel de quatre millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (4.000.000,- USD) à un montant de six millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (6.500.000,- USD) représenté par cinq (500) actions sans valeur nominale.

Deuxième résolution

Le montant de deux millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (2.500.000,- USD) a été intégralement versé par l'Actionnaire unique et est à la disposition de la Société tel que la preuve en a été rapportée au notaire instrumentant qui le constate.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'assemblée générale modifie en conséquence l'article 5 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à six millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (6.500.000,-USD) divisé en cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 11.45 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (2.595,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D.REGRAIN, C.HARGREAVES, V.COQUILLE, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53700. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153500/125.

(120203003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

GE Polish Retail Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.509,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.139.

Pursuant to a contribution agreement entered into, in the presence of the Company,

one of the Company's shareholders, GE Real Estate Poland Investor B.V., a private limited liability company (Besloten Vennootschap) organized and existing under the laws of the Netherlands, with Ministry of Justice number BV 1603746, having its corporate seat at Bergschot 69/2, 4817 PA Breda, The Netherlands, registered with the trade register under number 50196960,

transferred with effect as of 14 September 2012 all the twelve thousand five hundred three (12,503) shares of the Company having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, it held to:

GE Capital Real Estate Polish Retail US LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, which registered office is located at 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, United States of America, registered with the state of Delaware under n° 4929312.

For publication at the Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

En vertu d'un contrat d'apport daté conclu, en présence de la Société:

Un des associés de la Société, GE Real Estate Poland Investor B.V., une société à responsabilité limitée (Besloten Vennootschap) constituée et existant en vertu des lois des Pays-Bas, dont le numéro matricule auprès du ministère de la Justice est BV 1603746, ayant son siège social à Bergschot 69/2, 4817 PA Breda, Pays-Bas et immatriculée au registre du commerce sous le numéro 50196960,

a transféré avec effet au 14 septembre 2012 toutes les douze mille cinq cent trois (12,503) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, qu'il détenait à:

GE Capital Real Estate Polish Retail US LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) régie par les lois de l'État du Delaware, dont le siège social est situé au 2711 Centerville Road, Suite 400, Ville de Wilmington, dans le comté de New Castle, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Registre de l'état du Delaware sous le n° 4929312.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150974/32.

(120199480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Berckenrode Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.656.

Suite à la décision prise par assemblée générale extraordinaire tenue en date du 25 février 2011 de la société REVI-CONSULT S.à r.l., société à responsabilité limitée, au capital social de 12,500 EUR, ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.013, en sa qualité de Commissaire aux comptes de la Société, de transférer son siège social du 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, avec effet immédiat, je vous informe par la présente qu'il convient également de modifier les données reprises au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg comme suit:

REVICONSULT S.à r.l.

société à responsabilité limitée,

capital social de 12.500 EUR,

siège social: 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg

R.C.S Luxembourg B 139.013.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Richard LENERTZ
Administrateur Unique

Référence de publication: 2012151485/22.

(120199782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

GFI PSF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue de Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 124.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012157658/10.

(120208392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Flyers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 77.088.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FLYERS S.A.

Référence de publication: 2012157643/10.

(120209008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

**DIF Infrastructure II Participations Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DIF Infrastructure II Windenergy Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.857.

Dépôt rectificatif Du 6 Septembre 2012 –L120154359

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157590/10.

(120208618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

BlueBay High Yield Enhanced Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 144.476.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 16 octobre 2012

Le Conseil d'Administration a accepté la démission de Monsieur Nicholas Williams en sa qualité d'Administrateur de la Société avec effet au 30 octobre 2012.

Il résulte de la décision du conseil d'Administration de nommer Monsieur Terrence Farrelly en qualité d'Administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Williams avec effet au 30 octobre 2012, qui sera confirmée lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires se tenant le 30 octobre 2012.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2012

Lors de l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- Renouvellement du mandat de Deloitte S.A., réviseurs d'Entreprises pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire se tenant en 2013;
- Acceptation de la démission de Monsieur Nicholas Williams en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 30 octobre 2012;
- Nomination de Monsieur Terrence Farrelly, demeurant au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 30 octobre 2012, en remplacement de Monsieur Williams;

- Renouvellement du mandat des Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2013.

Au 30 octobre 2012, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Williams Jones (Administrateur)
- Robert Raymond (Administrateur)
- Henry Kelly (Administrateur)
- Jordan Kitson (Administrateur)
- Claude Niedner (Administrateur)
- Terrence Farrelly (Administrateur)

Pour copie conforme

Axelle De Donker

Référence de publication: 2012151491/32.

(120199685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

AXA Mezzanine II S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 138.458.

In the year two thousand and twelve,

on the twenty-ninth day of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Ms. Jennifer Ferrand, employee, with professional address in Luxembourg,

acting in her capacity as special proxyholder of "AXA Mezzanine II S.A., SICAR", a société d'investissement en capital à risque incorporated under the form of a public limited company (société anonyme) and governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, of 6 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1294 of 28 May 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-138.458 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 18 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1478 of 13 June 2012;

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the board of directors of the Company on 26 June 2012, 06 July 2012, 13 September 2012 and on 15 October 2012, an excerpt of which resolutions, signed ne varietur by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued capital of the Company is set at ten million five hundred twenty-eight thousand five hundred eighty euro (EUR 10,528,580.-) divided into four hundred fifty-four thousand forty-two (454,042) class A Series 1 shares (the "Class A Series 1 Shares"), three hundred forty-two thousand seventeen (342,017) class A Series 2 shares (the "Class A Series 2 Shares") and two hundred fifty-two thousand seven hundred ninety-six (252,796) class A' Series 2 shares (the "Class A' Series 2 Shares"), two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B shares ("the Class B Shares") and one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C shares (the "Class C Shares"). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up.

II. That pursuant to Article FIVE (5) of the Company's articles of incorporation (the "Articles"), the authorised capital of the Company has been fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into twenty-one million six hundred thirty-three thousand seven hundred ninety (21,633,790) Class A Series 1 Shares, sixteen million two hundred ninety-six thousand one hundred ninety-six (16,296,196) Class A Series 2 Shares, twelve million forty-five thousand fourteen (12,045,014) Class A' Series 2 Shares, sixteen thousand five hundred (16,500) Class B Shares and eight thousand five hundred (8,500) Class C Shares. Each authorised share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and that pursuant to the same Article FIVE (5), the board of directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company.

III. That the board of directors of the Company, in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles, has decided to increase the issued share capital by an amount of seven hundred fifty-four thousand nine hundred and thirty euro (EUR 754,930.-) by the issuance of thirty-two thousand six hundred and eighty-one (32,681) new Class A Series 1 Shares, twenty-four thousand six hundred and seventeen (24,617) new Class

A Series 2 Shares and eighteen thousand one hundred and ninety-five (18,195) new Class A' Series 2 Shares, each share of each class of shares having a nominal value of ten euro (EUR 10.-), the new Class A Series 1 Shares having the same rights and privileges that the existing Class A Series 1 Shares, the new Class A Series 2 Shares having the same rights and privileges that the existing Class A Series 2 Shares and the new Class A' Series 2 Shares having the same rights and privileges that the existing Class A' Series 2 Shares, and together with a share premium in a total amount of seventy-four million seven hundred thirty-eight thousand and seventy euro (EUR 74,738,070.-).

IV. That the board of directors of the Company:

1) in its meeting of 26 June 2012 has decided to issue and allot, to the same subscribers as detailed in said minutes of the board of directors' meeting, for value date 26 June 2012:

- one thousand four hundred and forty-three (1,443) new Class A Series 1 Shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A Series 1 Shares in a total amount of one million four hundred twenty-eight thousand four hundred one point thirty-seven euro (EUR 1,428,401.37), by a virtual contribution;

- one thousand eighty-seven (1,087) new Class A Series 2 Shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A Series 2 Shares in a total amount of one million seventy-five thousand nine hundred seventy-seven point thirty-two euro (EUR 1,075,977.32), by a virtual contribution;

- eight hundred three (803) new Class A' Series 2 Shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A' Series 2 Shares in a total amount of seven hundred ninety-five thousand two hundred ninety-one point thirty-one euro (EUR 795,291.31), by a virtual contribution;

2) in its meeting of 06 July 2012 has decided to issue and allot, to the same subscribers as detailed in said minutes of the board of directors' meeting, for value date 23 July 2012:

- ten thousand one hundred eighty-two (10,182) new Class A Series 1 Shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A Series 1 Shares in a total amount of ten million seventy-nine thousand eight hundred six point forty-six euro (EUR 10,079,806.46), by a virtual and cash contribution;

- seven thousand six hundred sixty-nine (7,669) new Class A Series 2 Shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A Series 2 Shares in a total amount of seven million five hundred ninety-two thousand eight hundred seventy-three point ninety-eight euro (EUR 7,592,873.98), by a virtual and cash contribution;

- five thousand six hundred sixty-nine (5,669) new Class A' Series 2 Shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A' Series 2 Shares in a total amount of five million six hundred twelve thousand one hundred nineteen point fifty-six euro (EUR 5,612,119.56), by a virtual and cash contribution;

3) in its meeting of 13 September 2012 has decided to issue and allot, for value date 28 September 2012, up to twenty-one thousand six hundred and forty-five (21,645) new Class A Series 1 Shares, up to sixteen thousand three hundred and four (16,304) new Class A Series 2 Shares and up to twelve thousand and fifty-one (12,051) new Class A' Series 2 Shares, each share of each class having a par value of ten euro (EUR 10.-), together with a share premium in a total amount up to forty-nine million five hundred thousand euro (EUR 49,500,000.-) by a virtual and cash contribution. The board of directors of the Company, in its meeting of 15 October 2012, has confirmed to issue and allot to the same subscribers as detailed in said minutes of the board of directors' meetings, for value date 28 September 2012:

- twenty-one thousand and fifty-six (21,056) new Class A Series 1 Shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A Series 1 Shares in a total amount of twenty million eight hundred forty-five thousand three hundred and twenty point zero two euro (EUR 20,845,320.02), by a virtual and cash contribution;

- fifteen thousand eight hundred and sixty-one (15,861) new Class A Series 2 Shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A Series 2 Shares in a total amount of fifteen million seven hundred and two thousand two hundred and fifty-nine point fifty-seven euro (EUR 15,702,259.57), by a virtual and cash contribution;

- eleven thousand seven hundred and twenty-three (11,723) new Class A' Series 2 Shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A' Series 2 Shares in a total amount of eleven million six hundred and six thousand twenty point forty-one euro (EUR 11,606,020.41), by a virtual and cash contribution.

V. That all these new Class A Series 1 Shares, Class A Series 2 Shares and Class A' Series 2 Shares have been entirely subscribed and fully paid up as described above, so that the total amount of SEVENTY-FIVE MILLION FOUR HUNDRED AND NINETY-THREE THOUSAND EURO (EUR 75,493,000.-) thus being for the capital increase:

- following the Class A Series 1 Shares issuance the amount of THREE HUNDRED TWENTY-SIX THOUSAND EIGHT HUNDRED AND TEN EURO (EUR 326,810.-);

- following the Class A Series 2 Shares issuance the amount of TWO HUNDRED FORTY-SIX THOUSAND ONE HUNDRED AND SEVENTY EURO (EUR 246,170.-);

- following the Class A' Series 2 Shares issuance the amount of ONE HUNDRED EIGHTY-ONE THOUSAND NINE HUNDRED AND FIFTY EURO (EUR 181,950.-);

and for the paid up share premium:

- the amount of THIRTY-TWO MILLION THREE HUNDRED FIFTY-THREE THOUSAND FIVE HUNDRED AND TWENTY-SEVEN point EIGHTY-FIVE EURO (EUR 32,353,527.85) for the Class A Series 1 paid up share premium;

- the amount of TWENTY-FOUR MILLION THREE HUNDRED SEVENTY-ONE THOUSAND ONE HUNDRED AND TEN point EIGHTY-SEVEN EURO (EUR 24,371,110.87) for the Class A Series 2 paid up share premium;

- the amount of EIGHTEEN MILLION THIRTEEN THOUSAND FOUR HUNDRED AND THIRTY-ONE point TWENTY-EIGHT EURO (EUR 18,013,431.28) for the Class A' Series 2 paid up share premium.

All these amounts have been at the entire and free disposal of the Company at the date of subscription and issue, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 5 of the Articles is therefore amended and shall be read as follows:

Art. 5. Corporate Capital. "The issued capital of the Company is set at eleven million two hundred eighty-three thousand five hundred and ten euro (EUR 11,283,510.-) divided into four hundred eighty-six thousand seven hundred and twenty-three (486,723) Class A Series 1 Shares, three hundred sixty-six thousand six hundred and thirty-four (366,634) Class A Series 2 Shares and two hundred seventy thousand nine hundred and ninety-one (270,991) Class A' Series 2 Shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) Class B Shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321) Class C Shares. Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately six thousand five hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Mademoiselle Jennifer Ferrand, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «AXA Mezzanine II S.A., SICAR», une société d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société anonyme et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 6 mai 2008 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1294 du 28 mai 2008 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-138.458 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1478 du 13 juin 2012;

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 26 juin 2012, 06 juillet 2012, 13 septembre 2012 et en date du 15 octobre 2012, un extrait des dites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire spécial et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle personne comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à dix millions cinq cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt euros (EUR 10.528.580,-) représenté par quatre cent cinquante-quatre mille quarante-deux (454.042) actions de catégorie A Série 1 (les «Actions de Catégorie A Série 1»), trois cent quarante-deux mille dix-sept (342.017) actions de catégorie A Série 2 (les «Actions de Catégorie A Série 2») et deux cent cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-seize (252.796) actions de catégorie A' Série 2 (les «Actions de Catégorie A' Série 2»), deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») et mille trois cent vingt-et-une (1.321) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»). Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.

II. Qu'en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cents millions d'euros (EUR 500.000.000,-) représenté par vingt et un millions six cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-dix (21.633.790) Actions de Catégorie A Série 1, seize millions deux cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-seize (16.296.196) Actions de Catégorie A Série 2, douze millions quarante-cinq mille quatorze (12.045.014) Actions de Catégorie A' Série 2, seize mille cinq cents (16.500) Actions de Catégorie B et huit mille cinq cents (8.500) Actions de Catégorie C. Chaque action autorisée de chaque catégorie a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et qu'en

vertu du même Article CINQ (5), le conseil d'administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des Statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le conseil d'administration de la Société, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article CINQ (5) des Statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de sept cent cinquante-quatre mille neuf cent trente euros (EUR 754.930,-) par l'émission de trente-deux mille six cent quatre-vingt-un (32.681) nouvelles Actions de Catégorie A Série 1, vingt-quatre mille six cent dix-sept (24.617) nouvelles Actions de Catégorie A Série 2 et dix-huit mille cent quatre-vingt-quinze (18.195) nouvelles Actions de Catégorie A' Série 2, chaque action de chaque catégorie d'actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), les nouvelles Actions de Catégorie A Série 1 jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A Série 1 existantes, les nouvelles Actions de Catégorie A Série 2 jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A Série 2 existantes et les nouvelles Actions de Catégorie A' Série 2 jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A' Série 2 existantes, et ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de soixante-quatorze millions sept cent trente-huit mille soixante-dix euros (EUR 74.738.070,-).

IV. Que le conseil d'administration de la Société:

1) lors de sa réunion du 26 juin 2012 a décidé d'émettre et d'allouer aux mêmes souscripteurs dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, avec date de valeur 26 juin 2012:

- mille quatre cent quarante-trois (1.443) nouvelles Actions de Catégorie A Série 1 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A Série 1 d'un montant total de un million quatre cent vingt-huit mille quatre cent un virgule trente-sept euros (EUR 1.428.401,37), par un apport virtuel;

- mille quatre-vingt-sept (1.087) nouvelles Actions de Catégorie A Série 2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A Série 2 d'un montant total d'un million soixante-quinze mille neuf cent soixante-dix-sept virgule trente-deux euros (EUR 1.075.977,32), par un apport virtuel;

- huit cent trois (803) nouvelles Actions de Catégorie A' Série 2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A' Série 2 d'un montant total de sept cent quatre-vingt-quinze mille deux cent quatre-vingt-onze virgule trente et un euros (EUR 795.291,31), par un apport virtuel;

2) lors de sa réunion du 6 juillet 2012 a décidé d'émettre et d'allouer aux mêmes souscripteurs dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, avec date de valeur 23 juillet 2012:

- dix mille cent quatre-vingt-deux (10.182) nouvelles Actions de Catégorie A Série 1 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A Série 1 d'un montant total de dix millions soixante-dix-neuf mille huit cent six virgule quarante-six euros (EUR 10.079.806,46), par un apport virtuel et en numéraire;

- sept mille six cent soixante-neuf (7.669) nouvelles Actions de Catégorie A Série 2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A Série 2 d'un montant total de sept millions cinq cent quatre-vingt-douze mille huit cent soixante-treize virgule quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 7.592.873,98), par un apport virtuel et en numéraire;

- cinq mille six cent soixante-neuf (5.669) nouvelles Actions de Catégorie A' Série 2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A' Série 2 d'un montant total de cinq millions six cent douze mille cent dix-neuf virgule cinquante-six euros (EUR 5.612.119,56), par un apport virtuel et en numéraire;

3) lors de sa réunion du 13 septembre 2012 a décidé d'émettre et d'allouer, avec date de valeur 28 septembre 2012, jusqu'à vingt et un mille six cent quarante-cinq (21.645) nouvelles Actions de Catégorie A Série 1, jusqu'à seize mille trois cent quatre (16.304) nouvelles Actions de Catégorie A Série 2 et jusqu'à douze mille cinquante et un (12.051) nouvelles Actions de Catégorie A' Série 2, chaque action de chaque catégorie d'actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), avec paiement d'une prime d'émission jusqu'à un montant total de quarante-neuf millions cinq cent mille euros (EUR 49.500.000,-) par un apport virtuel et en numéraire. Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 15 octobre 2012, a confirmé émettre et allouer aux mêmes souscripteurs dont il est fait référence dans lesdits procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, avec date de valeur 28 septembre 2012:

- vingt et un mille cinquante-six (21.056) nouvelles Actions de Catégorie A Série 1 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A Série 1 d'un montant total de vingt millions huit cent quarante-cinq mille trois cent vingt virgule zéro deux euros (EUR 20.845.320,02), par un apport virtuel et en numéraire;

- quinze mille huit cent soixante et un (15.861) nouvelles Actions de Catégorie A Série 2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A Série 2 d'un montant total de quinze millions sept cent deux mille deux cent cinquante-neuf virgule cinquante-sept euros (EUR 15.702.259,57), par un apport virtuel et en numéraire;

- onze mille sept cent vingt-trois (11.723) nouvelles Actions de Catégorie A' Série 2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A' Série 2 d'un montant total de onze millions six cent six mille vingt virgule quarante et un euros (EUR 11.606.020,41), par un apport virtuel et en numéraire.

V. Que toutes les nouvelles Actions de Catégorie A Série 1, Actions de Catégorie A Série 2 et Actions de Catégorie A' Série 2 ont été entièrement souscrites et libérées intégralement comme indiqué ci-dessus, de sorte que la somme totale de SOIXANTE-QUINZE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE EUROS (EUR 75.493.000,-) faisant pour l'augmentation de capital:

- suivant l'émission des Actions de Catégorie A Série 1 la somme de TROIS CENT VINGT-SIX MILLE HUIT CENT DIX EUROS (EUR 326.810,-);

- suivant l'émission des Actions de Catégorie A Série 2 la somme de DEUX CENT QUARANTE-SIX MILLE CENT SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 246.170,-);

- suivant l'émission des Actions de Catégorie A' Série 2 la somme de CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS (EUR 181.950,-);

et pour la prime d'émission le montant de:

- TRENTE-DEUX MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-TROIS MILLE CINQ CENT VINGT-SEPT virgule QUATRE-VINGT-CINQ EUROS (EUR 32.353.527,85) pour la prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A Série 1;

- VINGT-QUATRE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-ET-ONZE MILLE CENT DIX virgule QUATRE-VINGT-SEPT EUROS (EUR 24.371.110,87) pour la prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A Série 2;

- DIX-HUIT MILLIONS TREIZE MILLE QUATRE CENT TRENTE ET UN virgule VINGT-HUIT EUROS (EUR 18.013.431,28) pour la prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A' Série 2.

Ces montants ont été à la libre et entière disposition de la Société à la date de souscription et d'émission, dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'Article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital Social. «Le capital émis de la Société est fixé à onze millions deux cent quatre-vingt-trois mille cinq cent dix euros (EUR 11.283.510,-) représenté par quatre cent quatre-vingt-six mille sept cent vingt-trois (486.723) Actions de Catégorie A Série 1, trois cent soixante-six mille six cent trente-quatre (366.634) Actions de Catégorie A Série 2 et deux cent soixante-dix mille neuf cent quatre-vingt-onze (270.991) Actions de Catégorie A' Série 2, deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) Actions de Catégorie B et mille trois cent vingt et une (1.321) Actions de Catégorie C. Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. FERRAND, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14440. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012153541/262.

(120202850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Rito Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 100.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012157890/10.

(120208438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Hilos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 25.813.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012157677/10.

(120208501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

ECC Investissement SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.558.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le seize novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur François GEORGES, Directeur, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "ECC Investissement SA", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151558, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 720 du 7 avril 2010.

b) Que le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune;

c) Que le comparant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

d) Que le comparant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

e) Que l'Actionnaire Unique, agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif et que le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné;

f) Que le l'Actionnaire Unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou connu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

g) Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

h) Que par conséquent tous les administrateurs et le commissaire aux comptes actuels de la Société sont par la présente déchargés de leurs fonctions;

i) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans au moins à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

j) Que les mandataires de l'Actionnaire Unique pourront procéder à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs de la Société et ceci en présence du notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille cent euros et le comparant, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GEORGES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2012. LAC/2012/54766. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153655/47.

(120203245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Calypsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 161.955.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 20 novembre 2012.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

50, Esplanade

B.P. 126

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2012151546/16.

(120199727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

CoCon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.513.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend zwölf, den zweiten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Frau Dagmar WIRTZ, Kauffrau, geboren in Trier, (Bundesrepublik Deutschland), am 20. Mai 1958, wohnhaft in D-54298 Gilzem, 1, Weinsfelderhof, (Bundesrepublik Deutschland)

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersucht, die von ihr gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

1.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "CoCon S.à r.l.", mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, Nummer 142.513, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 13. Oktober 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2705 vom 6. November 2008.

2.- Dass das Gesellschaftskapital seit der Gründung zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR) festgesetzt, unterteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einhundert fünfundsiebenzig Euro (125,- EUR).

3.- Dass die Komparentin als alleinige Eigentümerin aller Anteile vorgenannter Gesellschaft "CoCon S.à r.l." beschliesst diese mit sofortiger Wirkung aufzulösen und sämtliche Aktiva und Passiva der aufgelösten Gesellschaft zu übernehmen.

4.- Dass sich daraus ergibt sich dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "CoCon S.à r.l." mit Wirkung vom heutigen Tage an definitiv aufgelöst ist und dass die Liquidation abgeschlossen ist.

5.- Dass alle Aktiva und bekannten und bis Dato unbekannt Passiva der Gesellschaft auf die alleinige Gesellschafterin übertragen werden.

5.- Dass der Geschäftsführerin volle Entlastung für die Ausübung seines Mandats erteilt wird.

6.- Dass die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren im Sitz D-54298 Gilzem, 1, Weinsfelderhof aufbewahrt werden.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr acht hundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Dagmar WIRTZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 octobre 2012. Relation GRE/2012/3694. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 15. November 2012.

Référence de publication: 2012152226/41.

(120200438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Advent Monext Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 142.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157470/10.

(120208000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Business Data S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7650 Heffingen, 3, Um Haff.

R.C.S. Luxembourg B 172.913.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf,

Den zwanzigsten November,

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Ist erschienen:

Herr Sascha WOLF, Einzelhandelskaufmann, geboren am 21. April 1978 in Kirchheimbolanden (Deutschland), wohnhaft in L-7650 Heffingen, 3, Um Haff.

Dieser Komparsent ersucht den amtierenden Notar, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht gegründet, die dem nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie der diesbezüglichen Gesetzgebung unterliegt.

Art. 2. Hauptzweck der Gesellschaft ist das Werbemanagement, die Vermittlung von Werbeaufträgen, die Betreuung von Mittel- und Grossunternehmen bei deren Erstauftritt im Internet, sowie der Beitrag zu deren Weiterentwicklung im Rahmen der Präsenzwirkung und Werbewirksamkeit.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft jedwede Maßnahmen treffen und Handlungen vornehmen, die sie für die Erfüllung und die Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks für erforderlich erachtet. Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft alle industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen ausüben, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen "Business Data S.à r.l.".

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Heffingen (Grossherzogtum Luxemburg).

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,00) und ist eingeteilt in einhundertvierundzwanzig (124) Geschäftsanteile zu je einhundert Euro (EUR 100,00).

Diese einhundertvierundzwanzig (124) Geschäftsanteile wurden von dem alleinigen Gesellschafter, Herrn Sascha WOLF, vorgenommen, gezeichnet.

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,00) zur freien Verfügung steht, was der Gesellschafter anerkennt.

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Gesellschaftsanteile sind frei übertragbar, solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 14. Solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht, hat dieser alle Befugnisse, die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt.

Sollte zu einem späteren Zeitpunkt die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen, sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Abänderung der Statuten bewirken, sind nur dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am einunddreißigsten Dezember zweitausendzweifel.

Art. 16. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführung erstellt den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung.

Art. 19. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche nicht Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, sind die gesetzlichen Bestimmungen anwendbar.

Kosten:

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400,00) geschätzt.

Beschlüsse:

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse zu fassen:

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.
2. Zum Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Sascha WOLF, vorgeannt.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet.

3. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-7650 Heffingen, 3, Um Haff.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an den Komparenten, hat dieser die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Wolf, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 novembre 2012 Relation: LAC / 2012 / 55117 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Für gleichlautende Ausfertigung.

Luxembourg, den 26. November 2012.

Référence de publication: 2012153558/92.

(120202854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Château de Pettingen SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 93, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 1.217.

L'an deux mil douze, le treize novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Jeanne WAGNER, employée privée, née à Luxembourg le 31 août 1967, demeurant à 13, rue Aloyse Kayser, L-1854 Luxembourg, propriétaire de cent (100) parts sociales;

2.- Monsieur Pierre WAGNER, commerçant, né à Luxembourg, le 3 novembre 1942, demeurant à 59, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, propriétaire de cent (100) parts sociales de la société civile immobilière "CHATEAU DE PETTINGEN SCI", ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 93, Route d'Arlon

constituée suivant acte de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch en date du 10 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 482 du 7 juillet 2000,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section E 1217.

Lesquels comparants, en leur qualité de seuls et uniques associés de la société, déclarent que suite à une cession de parts datée du 2 octobre 2001 Madame Jeanne WAGNER, prénommée, a repris en outre cent (100) parts sociales ayant appartenues au feu de Monsieur Claude RIES, décédé le 21 juin 2009 à Trèves (Allemagne).

Clauses et Conditions

a.- Ladite cession a pris effet à partir du 9 octobre 2001.

b.- Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, la cessionnaire était, à partir dudit jour, subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

c.- Prix.

La présente cession de parts entre associés avait été convenue pour et moyennant le prix total de deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF) viré à feu Monsieur Claude RIES, prénommé, en date du 9 octobre 2001 par virement de la banque Raiffeisen, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Acceptation

Sont intervenus:

Monsieur Pierre WAGNER et Madame Jeanne WAGNER, prénommés, qui en leur qualité de gérants de la société déclarent accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil. Ils déclarent qu'ils n'avaient et ont entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Constat de propriété

La société détient une place occupée (bâtiment à usage mixte), avec toutes appartenances et dépendances, sise à L-7463 et inscrite au cadastre comme suit:

COMMUNE DE MERSCH, section B de Pettingen

- numéro 50/960, lieu-dit "Rue du Château", place (occupée) bâtiment à usage mixte, contenant 3 ares 38 centiares et elle détient une place occupée (bâtiment non défini), avec toutes appartenances et dépendances, sise à L-7463 et

inscrite au cadastre comme suit:

COMMUNE DE MERSCH, section B de Pettingen

- numéro 45/504, lieu-dit "Pettingen", place (occupée) bâtiment non défini, contenant 0 ares 70 centiares.

Les immeubles précités sont évalués ensemble à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) faisant pour les parts cédées cinquante mille euros (50.000,- EUR).

Unique résolution

Suite à la cession de parts qui précède, les associés modifient l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 7.437 EUR (sept mille quatre cent trente-sept euros) représenté par trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) chacune.

Ces parts sociales sont attribuées comme suit:

1. - Madame Jeanne Wagner, prénommée, cent parts sociales	200
3.- M. Pierre Wagner, prénommé, deux cents parts sociales	100
Total: trois cents parts sociales	300

148723

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement neuf mille euros (9.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant, par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. WAGNER, P. WAGNER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53716. Reçu trois mille euros 50.000,00 € à 5,00% = 2.500,00 € + 2/10 = 500,00 € = 3.000,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153604/65.

(120202934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

BlackRock European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.782.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of November.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BlackRock International Holdings, Inc., a corporation existing under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at 1209, Corporation Trust Center, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle, Delaware, U.S.A., registered with the Trade Register Delaware under the number 06/1543710,

here represented by:

Maître Jérôme Burel, lawyer, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe,

by virtue of a proxy given under private seal on November 20, 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as here above stated, had requested the undersigned notary to enact the following:

I.- BlackRock International Holdings, Inc., pre-named is the sole shareholder of BlackRock European Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch, registered with the Luxembourg register of commerce and companies (registre de commerce et des sociétés) under the number B 101782 (the "Company"), incorporated under the name of Merrill Lynch European Holdings, S.à r.l. pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated 14 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 936 dated 21 September 2004. The articles of incorporation of the Company have been lastly amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 3 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1356 dated 3 June 2008.

II.- The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,400.- (twelve thousand four hundred euros), represented by 496 (four hundred ninety-six) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, all subscribed and fully paid-up.

All 496 (four hundred ninety-six) shares are owned by the sole shareholder BlackRock International Holdings, Inc., pre-named.

BlackRock International Holdings, Inc., represented as here above stated, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, then takes the following resolutions, with effect as of November 22, 2012:

- The sole shareholder, representing the whole Company's corporate capital, declares that the Company has discontinued all its activities as of November 22, 2012, and decides to dissolve and to liquidate the Company with effect as of November 22, 2012.

The sole shareholder, acting in its capacity as liquidator of the Company, declares that the liquidation of the Company has been done in accordance with the rights of any interested party, that it will take over all the assets and liabilities of the Company and that it will pay all liabilities of the Company, even if unknown at present.

- Full and entire discharge is granted to the managers of the Company for the performance of their assignment.

- All books and documents of the Company will be kept for the legal duration of five (5) years at the registered office of BlackRock Operations (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, registered with the Luxembourg register of commerce and companies (registre de commerce et des sociétés) under the number B 50692.

III.- The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately € 1,100.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deuxième jour de novembre.

Par-devant Nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BlackRock International Holdings, Inc., une société existante sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 1209, Corporation Trust Center, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Trade Register Delaware sous le numéro 06/1543710,

ici représentée par:

Maître Jérôme Burel, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé le 20 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- BlackRock International Holdings, Inc., préqualifiée est l'associée unique de BlackRock European Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101782 (la «Société»), constituée sous la dénomination de Merrill Lynch European Holdings, S.à r.l. suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 936 du 21 septembre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1356 du 3 juin 2008.

II.- Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.400.- (douze mille quatre cents euros), représenté par 496 (quatre cent quatre-vingt-seize) parts sociales de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Toutes les 496 (quatre cent quatre-vingt-seize) parts sociales sont détenues par l'associée unique BlackRock International Holdings, Inc., préqualifiée.

BlackRock International Holdings, Inc., représentée ainsi qu'il a été dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique de la Société, a pris ensuite les décisions suivantes avec effet au 22 novembre 2012:

- L'associée unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, déclare que la Société a arrêté ses activités à compter du 22 novembre 2012 et décide de dissoudre et de liquider la Société avec effet au 22 novembre 2012.

L'associée unique, agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que la liquidation de la Société a été réalisée en respectant les droits de toute partie intéressée, qu'elle s'engage à reprendre tous les éléments d'actifs et de passifs de la Société, et qu'elle s'engage à payer toutes les dettes de la Société, même inconnues à l'instant.

- Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.

- Tous les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq (5) ans au siège social de BlackRock Operations (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50692.

III.- Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de € 1.100,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de différences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: BUREL, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23/11/2012. Relation: EAC/2012/15484. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153551/104.

(120202962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Acotel Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.742.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le dix-neuf novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme "ACOTEL GROUP SPA", établie et ayant son siège social à I-00168 Rome, Via della Valle Dei Fontanili n. 29/37,

ici représentée par Madame Sonia DELFINI, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "ACOTEL PARTICIPATIONS S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 75742, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 12 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 645 du 9 juillet 2000 et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 955 du 6 mai 2010.

2) Que le capital social est fixé à six millions deux cent mille euros (EUR 6.200.000), représenté par soixante-deux mille (62.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. DELFINI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2012. LAC/2012/54832. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153513/53.

(120203274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

GELF Korbach (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 118.357.

In the year two thousand twelve, on the twenty-ninth of October.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“GELF Investments (Lux) S.à r.l.”, société à responsabilité limitée, having its registered office at 28 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under R.C.S. B 117053,

here represented by Mr Alvin SICRE, private employee, with professional address at 28 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée “GELF Korbach (Lux) S.à r.l.” (hereinafter the “Company”), having its registered office at 28 boulevard d'Avranches, L1160 Luxembourg, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118357 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed on 13 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1829 of 29 September 2006. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C-2296 on 13 October 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First Resolution

The sole shareholder decides to amend the article 7.4.2. of the articles of incorporation of the Company as follows:

"The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers."

Second Resolution

The general meeting resolves to acknowledge the resignation of Daniel Peeters from his mandate of chairman of the board of managers with effect today.

The general meeting resolves to appoint as chairman of the board of managers for an unlimited period Mr Dominique PRINCE, with professional address in 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the party appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à SANEM (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

“GELF Investments (Lux) S.à r.l.”, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro. B 117053,

représentée par Monsieur Alvin SICRE, employé, avec adresse professionnelle au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, annexée au présent acte.

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée «GELF Korbach (Lux) S.à r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 28 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118357, constituée suivant acte notarié en date du 17 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1829 en date du 29 septembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 octobre 2007, numéro 2296.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 7.4.2. des statuts comme suit: «Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président ou, le cas échéant, par deux gérants.»

Deuxième Résolution

L'associé unique décide de reconnaître la démission de Monsieur Daniel Peeters comme Président du conseil de gérance à partir de ce jour.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Dominique PRINCE, avec adresse professionnelle au 28, boulevard d'Avranches, L1160 Luxembourg comme Président du conseil de gérance pour une durée illimitée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SICRE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14451. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012153730/77.

(120202889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Casa Padronale S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.328.

L'an deux mille douze, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Casa Padronale, S.à r.l.», ayant son siège social à L-7740 Colmar-Berg, 37, avenue Gordon Smith, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1448 du 27 juillet 2006.

L'assemblée se compose de ses trois seuls associés à savoir:

1) Monsieur Philip Peterson, commerçant, né à Cwmbran (GBR), le 20 avril 1943, demeurant à GBR-NP442AG Gwent, Turnpike House,

2) Monsieur Simon Peterson, commerçant, né à Griffithstown (GBR), le 15 novembre 1976, demeurant à GBR-NP442AG Gwent, Turnpike House,

3) Monsieur Andrew Peterson, commerçant, né à Griffithstown (GBR), le 27 novembre 1965, demeurant à GBR-NP442AG Gwent, Turnpike House,

les trois ici représentés par Jean Naveaux, demeurant à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon,

En vertu de trois procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Ceci exposé, les comparants prémentionnés, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, de sorte que la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. (1^{re} phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. NAVEAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53967. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153596/40.

(120203006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Aware S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 168.623.

In the year two thousand twelve, on the ninth of November.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Conte Enrico MARONE CINZANO, born in Turin (Italia) on 5 April 1963 residing at P.O. Box 18, 2 Lansdowne Row, UK - W1J 6HL LONDON,

here represented by Mrs. Rita Goujon, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of AWARE S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated by deed of the undersigned notary, on April 18, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1463 of June 12, 2012,

- That the sole partner has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole partner decides to amend the object of the company and decides to modify article 3 of the articles of incorporation as follows:

" **3.1.** The Company's corporate object consists of, both in Luxembourg and abroad, directly or indirectly, for its own account or for the account of third parties, alone or in cooperation with third parties, the registration, use, purchase, acquisition or transfer of all types of intellectual property rights, such as, but not limited to, corporate and business names, trade names, Internet domain names, logos, trademarks, trademarks applications, trade dress, designs, patents, patents applications, service marks, service marks applications, copyrights, copyrights applications, licenses, inventions, permits, know how, technology and rights on software.

The Company can, in general, perform all commercial, industrial, financial, movable transactions directly or indirectly relating to its corporate object or of such nature to facilitate the accomplishment, including borrowing and granting loans to the extent this activity does subject the Company to the requirement to be approved or licensed by the Luxembourg financial sector authority.

3.2. The Company also may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.3. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.4. The Company may borrow in any form except by way of public offer to its shareholder. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.5. The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Follows the french version:

L'an deux mil douze, le neuf novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Conte Enrico MARONE CINZANO, né à Turin (Italie) le 05 avril 1963, demeurant P.O. Box 18, 2 Lansdowne Row, UK - W1J 6HL Londres,

ici représenté par Madame Rita Goujon, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul associé actuel de la société AWARE S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 avril 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1463 du 12 juin 2012.

- Qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société et décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

« **3.1.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, agissant seul ou de concert avec des tiers, l'enregistrement, l'utilisation, l'achat, l'acquisition ou le transfert de tous types de droits de propriété intellectuelle, tel que, sans y être limité, les noms de commerce et de sociétés, les noms de domaines internet, les logos, les requêtes en matière de marques de fabrique, les marques de fabrique, dessins, brevets d'invention et toutes demandes ou requêtes y afférents, les marques de service et toutes demandes ou requêtes y afférents, les droits d'auteur et toutes demandes ou requêtes y afférents, les licences, inventions, permis, know-how, les droits portant sur de la technologie ou sur des logiciels.

De manière générale, la Société peut faire toute opération commerciale, industrielle, financière mobilière et immobilière se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en faciliter l'accomplissement, y compris emprunter et l'octroi de prêt dans la mesure où cette activité ne soumet pas la Société à l'obligation d'être agréer par la Commission de Surveillance sur le Secteur Financier.

3.2. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3. La Société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété mobiliers, que la Société peut juger utiles à l'accomplissement de son objet.

3.4. La Société pourra emprunter à son associé sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations

et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5. La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GOUJON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53441. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153539/109.

(120202987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Escalet Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.368.

L'an deux mille douze, le quinzième jour de novembre.

Pardevant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ESTATES S.A., ayant son siège social au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.770,

en sa qualité d'actionnaire unique de Escalet Property S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 164.368, constituée suivant acte de Maître Edouard DELOSCH, alors notaire de résidence à Rambrouch, du 24 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 décembre 2011, n° 3082 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu le 29 novembre 2007 suivant acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 juillet 2012, n° 2021 (la «Société»),

ici représentée par Monsieur Patrick de Froidmont, juriste, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L 2557 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 novembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1 Modifier l'année sociale de la Société;

2 Sous réserve de la modification ci-dessus, (i) clôturer l'année sociale en cours au 30 novembre 2012, (ii) décider qu'une année sociale intermédiaire commencera le 1^{er} décembre 2012 et se terminera le 31 décembre 2012, et qu'en conséquence (iii) une nouvelle année sociale commencera le 1^{er} janvier 2013 et se terminera le 31 décembre 2013; et

3 Modifier en conséquence l'article 18 des statuts de la Société pour changer l'année sociale;

4 Divers.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société afin qu'elle débute le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

Seconde résolution

L'Actionnaire Unique a décidé (i) de clôturer l'année sociale en cours au 30 novembre 2012, (ii) qu'une année sociale intérimaire commencera le 1^{er} décembre 2012 et se terminera le 31 décembre 2012, et qu'en conséquence (iii) une nouvelle année sociale commencera le 1^{er} janvier 2013 et se terminera le 31 décembre 2013.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier en conséquence l'article 18 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 18.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue française, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte français primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg par le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses noms, prénoms usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand twelve, on the fifteenth day of November.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

ESTATES S.A., with registered office at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 106.770,

in its capacity as Sole Shareholder of Escalet Property S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.368, incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, then notary residing in Rambrouch, dated October 24, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 26, 2007, n° 1268, and whose articles of incorporation have been amended on July, 9, 2012 pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of July 9, 2012, n° 2021 (the "Company"),

duly represented by Mr Patrick de Froidmont, juriste, with professional address at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, by virtue of a proxy dated November 15, 2012

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the financial year of the Company;

2 Subject to the above change, (i) to end the current financial year of the Company on 30 November 2012, (ii) to resolve that an interim financial year will begin on 1st December 2012 and end on 31 December 2012, and that accordingly (iii) a new financial year will begin on 1st January 2013 and end on 31 December 2013;

3 To amend subsequently the article 18 of the articles of association of the Company in order to change the fiscal year;

4 Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved (i) to end the current financial year of the Company on 30 November 2012, (ii) that an interim financial year will begin on 1st December 2012 and end on 31 December 2012, and that accordingly (iii) a new financial year will begin on 1st January 2012 and end on 31 December 2012.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 18 of the articles of association of the Company in order to change the fiscal year, which shall from now on read as follows:

" **Art. 18.** The business year begins on January 1st of each year and ends on December 31st the same year."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who knows French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Signé: P. DE FROIDMONT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 19 novembre 2012. Relation: DIE/2012/13725. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152935/105.

(120202098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Galya International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.318.

L'an deux mille douze, le cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

la société «Investment Company of Luxembourg S.A.» en abrégé «ICL», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici valablement représentée par deux administrateurs, à savoir Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Monsieur Alain GEURTS, employé privé, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de «Galya International S.A.» (ci-après la "Société"), une société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167318, ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 17 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 981 du 17 avril 2012.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera désormais le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

En conséquence, l'article 7 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 7. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.»

L'exercice social se terminera le 30 juin 2013.

Deuxième résolution

L'actionnaire décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le dernier vendredi du mois d'août à 14.00 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 8 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 8. (premier alinéa). «L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année au siège social de la Société, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier vendredi du mois d'août à 14.00 heures.»

L'assemblée générale annuelle se tiendra à cette date pour la première fois 2013.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les mandataires de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MIGNON, A. GEURTS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14606. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012153714/41.

(120203044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Immo-Constructions I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rôlach.

R.C.S. Luxembourg B 138.104.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012157690/10.

(120208291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Paneuropa Real Estate HoldCo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 118.326.

In the year two thousand twelve, on the eighth day of the month of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“Emirates NBD Trust Company (Jersey) Limited”, a private company governed by the laws of Jersey, with registered office at 8th Floor Union House, Union Street, St Helier, JE2 3RF, Jersey, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 80471, (the “Member”),

here represented by Mrs Tanja BERNAT, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Jersey, on 26 October 2012.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Member has requested the undersigned notary to document that the Member is the sole member of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) “Paneuropa Real Estate HoldCo”, a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-118 326 (the “Company”), incorporated following a deed of the undersigned notary of 4 August 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1872 of 5 October 2006. The Company’s articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on 13 February 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1182 on 16 June 2007.

The Member, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Member resolved to amend the Article 18 of the Articles of Incorporation of the Company to be read as follows:

« **Art. 18.** The annual general meeting of members, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) members, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the last Friday of June at 3 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

Second resolution

The Member resolved to change the financial year of the Company which will run from 1st January to 31st December of each year. As to reflect the taken decision, the Member resolved to amend the Article 24 of the Articles of Incorporation of the company which shall read as follows:

« **Art. 24.** The corporation's financial year begins on 1st January and ends on 31st December of the same year.».

Exceptionally, the current financial year, which began on 1st December 2011, will end on 31st December 2012.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Emirates NBD Trust Company (Jersey) Limited», une private company régie par le droit de Jersey, avec siège social au 8ème étage Union House, Union Street, St Helier, JE2 3RF, Jersey Iles Anglo-Normandes, immatriculée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 80471, (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Madame Tanja BERNAT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 26 octobre 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «Paneuropa Real Estate HoldCo», une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-118 326 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné le 4 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1872 du 5 octobre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 1182 du 16 juin 2007.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 18 des Statuts de la Société comme suit:

Art. 18. «L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de juin à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.».

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de changer l'exercice social de la Société qui débutera dorénavant le premier janvier et se clôturera le trente et un décembre de chaque année. Afin de refléter la décision prise, l'Associé a décidé de modifier l'Article 24 des Statuts de la Société, lequel sera désormais libellé comme suit:

Art. 24. «L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.» Exceptionnellement, l'exercice social en cours qui a débuté le 1^{er} décembre 2011 se terminera le 31 décembre 2012.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. BERNAT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14835. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012153931/85.

(120203354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.323.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of October.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 122 032, here represented by Mrs Cathy Blondel, legal counsel, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 23 October 2012, which proxy, after being signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée “LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l.”, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 130 323, incorporated by a deed of the undersigned notary on 31 July 2007, published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations number 1986 of 14 September 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 January 2012, published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations number 1310 of 25 May 2012.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to reduce the Company’s share capital by an amount of ten million eight hundred and sixty-four thousand six hundred Euro (EUR 10,864,600.-) to bring the share capital of the Company from twenty-four million five hundred and eightysix thousand euro (EUR 24,586,000.-), down to thirteen million seven hundred and twenty-one thousand four hundred Euro (EUR 13,721,400.-) by cancellation of four hundred and thirty-four thousand five hundred and eighty-four (434,584) shares, having each a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) with reimbursement to the sole shareholder.

Second resolution

The sole shareholder decides to reduce the share premium account by an amount of two million four hundred and fifty-eight thousand five hundred and fifty euro (EUR 2,458,550.-) with reimbursement to the sole shareholder.

Proof of such the existence of the account of “share premium” was given to the undersigned notary by an interim balance sheet of the Company, as of 30 September 2012, who expressly states this.

The balance sheet will remain attached to the present deed.

Third resolution

The sole shareholder resolves to confer all necessary powers to the managers of the Company in order to proceed to the implementation of the above taken resolutions.

Fourth resolution

As a consequence of such decrease, the first paragraph article FIVE (5) of the Company’s Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 5. (First paragraph). “The Company’s share capital is set at thirteen million seven hundred and twenty-one thousand four hundred Euro (EUR 13,721,400.-) represented by five hundred and forty-eight thousand eight hundred and fifty-six (548,856) shares with a par value of twentyfive Euro (EUR 25.-) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 122 032,

ici représentée par Madame Cathy Blondel, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 octobre 2012, laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, annexée au présent acte.

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée «LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l.», ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130 323, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 31 juillet 2007, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1986 du 14 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 janvier 2012, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations numéro 1310 du 25 mai 2012.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société, à concurrence d'un montant de dix millions huit cent soixante-quatre mille six cents Euros (EUR 10.864.600,-) (le «Montant Réduit») afin de le porter de son montant actuel de vingt-quatre millions cinq cent quatre-vingt-six mille euros (EUR 24,586,000,-) à treize millions sept cent vingt et un mille quatre cents euros (EUR 13.721.400,-), par l'annulation de quatre cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt-quatre (434.584) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune, remboursement au profit de l'associé unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le poste prime d'émission à concurrence d'un montant de deux millions quatre cent cinquante-huit mille cinq cent cinquante euros (EUR 2.458.550,-), à rembourser à l'associé unique.

La preuve de l'existence du compte «prime d'émission» a été rapportée au notaire instrumentant sous forme d'un bilan intérimaire de la Société au 30 septembre 2012, qui le reconnaît expressément.

Le bilan intérimaire restera annexé au présent procès-verbal.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide a décidé de conférer tous pouvoirs aux gérants pour exécuter les résolutions ci-dessus.

Quatrième résolution

Suite à la réduction de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à la somme de treize millions sept cent vingt et un mille quatre cents euros (EUR 13,721,400.-) représentée par cinq cent quarante-huit mille huit cent cinquante-six (548,856) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14431. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012153831/107.

(120202811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

P.R.C.C. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.535.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le dix-neuf novembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

"P.R.C.C. SRL", établie et ayant son siège social à I-00187 Rome, Via di Porta Pinciana 4,

ici représentée par Madame Sonia DELFINI, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "P.R.C.C. LUX S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 119.535, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2061 du 3 novembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le prédit notaire Maître Henri HELLINCKX, en date du 19 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1400 du 6 juin 2012.

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. DELFINI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2012. LAC/2012/54831. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153930/53.

(120203268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Partners Group Asia-Pacific 2011 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.269.

In the year two thousand twelve, on the fifteenth of November.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PARTNERS GROUP ASIA-PACIFIC 2011 S.C.A., SICAR, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), qualifying as an investment company in risk capital (Société d'Investissement en Capital à Risque), with registered office at 55, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 161269, incorporated by a deed of incorporated by a deed of the undersigned notary, on May 27, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1770 of August 4, 2011.

The meeting is opened, Mrs. Annick Braquet, private employee, residing professionally in Luxembourg, is elected chairman of the meeting.

Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Solange Wolter, private employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. To put the Company into liquidation.

2. To appoint Dr. Helene MÜLLER SCHWIERING as sole liquidator of the Company (the "Liquidator"), and to define the powers of the Liquidator as follows: the Liquidator will have the powers determined by article 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"). The Liquidator may execute acts and operations specified in article 145 of the Law without any special authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under his responsibility, and to be charged to the Company, seek assistance from third parties for certain determined functions under the conditions and for the duration she determines.

3. To determine the remuneration of the liquidator.

4. To elect PricewaterhouseCoopers, Société cooperative as auditor of the liquidator report.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

It was resolved to put the company into liquidation.

Second resolution

It was resolved to appoint Dr. Helene MÜLLER SCHWIERING, born in Hörsholm (Danemark), on 30 November 1967, and professionally residing at 9 Place de Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, as sole liquidator of the Company (the "Liquidator"), and to define the powers of the Liquidator as follows: the Liquidator will have the powers determined by article 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"). The Liquidator may execute acts and operations specified in article 145 of the Law without any special authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under his responsibility, and to be charged to the Company, seek assistance from third parties for certain determined functions under the conditions and for the duration she determines.

Third resolution

It was resolved to fix the remuneration of the Liquidator at EUR 6,000 (excluding V.A.T.).

Fourth resolution

It was resolved to elect PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number B 65.477 as Réviseur d'Entreprises agréé to audit the report of the liquidator.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quinze novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PARTNERS GROUP ASIA-PACIFIC 2011 S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions qualifiée comme une société d'investissement en capital à risque, avec siège social à 55, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 161269 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 mai 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1770 du 4 août 2011.

L'Assemblée est ouverte, Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est élue présidente de l'Assemblée.

Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutateur.

La Présidente et le scrutateur s'entendent pour que Madame Solange Wolter, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

La Présidente expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Mise en liquidation de la société.

2. Nommer Dr. Helene MÜLLER SCHWIERING comme seul liquidateur de la Société (le «Liquidateur») et de définir les pouvoirs du Liquidateur comme suit: le Liquidateur aura les pouvoirs déterminés par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»). Le Liquidateur peut exécuter des actes et opérations spécifiés à l'article 145 de la Loi sans autorisation spéciale de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, et être chargé par la Société, prendre assistance auprès de tiers pour certaines fonctions déterminées sous les conditions et pour la durée qu'il déterminera.

3. Déterminer la rémunération du Liquidateur.

4. Nommer PricewaterhouseCoopers, Société coopérative comme réviseur à la liquidation.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de mettre la société en liquidation.

Deuxième résolution

Il est décidé de nommer Dr. Helene MÜLLER SCHWIERING, née à Hörsholm (Danemark), le 30 novembre 1967, et résidant professionnellement au 9, Place de Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, comme seul liquidateur de la Société (le «Liquidateur») et de définir les pouvoirs du Liquidateur comme suit: le Liquidateur aura les pouvoirs déterminés par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»). Le Liquidateur peut exécuter des actes et opérations spécifiés à l'article 145 de la Loi sans autorisation spéciale de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, et être chargé par la Société, prendre assistance auprès de tiers pour certaines fonctions déterminées sous les conditions et pour la durée qu'il déterminera.

148740

Troisième résolution

Il est décidé de fixer la rémunération du Liquidateur à 6.000.- (hors TVA).

Quatrième résolution

Il est décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dûment inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 65.477 comme réviseur d'entreprises agréé pour auditer le rapport de liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54529. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153934/122.

(120202825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Allianz Finance VII Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 162.663.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den siebten November,

vor dem unterzeichneten Notar Joëlle BADEN, mit Amtswohnsitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), sind anlässlich einer außerordentlichen Generalversammlung (die Generalversammlung) erschienen,

die Aktionäre der Allianz Finance VII Luxembourg S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts (société anonyme) mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F. D. Roosevelt und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de commerce et des sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 162.663 (die Gesellschaft), in deren Eigenschaft als Eigentümer von 3.101.000 Aktien der Gesellschaft mit einem Nennwert von je EUR 0,01.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch notarielle Urkunde vom 26. Juli 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2370, vom 5. Oktober 2011. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß notarielle Urkunde vom 23. Oktober 2012, im Wege der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Matthias HELD, avocat, wohnhaft in Luxemburg, der Frau Martine ZELLINGER, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, zum Schriftführer bestellt.

Die Generalversammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Anita MAGGIPINTO, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg (der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmzähler bilden das Büro der Generalversammlung).

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Erschienenen folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Aus der Anwesenheitsliste (die Anwesenheitsliste) geht hervor, dass die gesamten 3.101.000 (drei Millionen einhundertundeintausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (Ein Cent) bei gegenwärtiger Generalversammlung rechtsgültig vertreten sind; demzufolge ist die Generalversammlung gemäß Artikel 67-1 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften regelmäßig zusammengesetzt und kann gültig über die Punkte 1 bis 3 der Tagesordnung beschließen; diese Anwesenheitsliste wurde von den Aktionären, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von den Mitgliedern des Büros und dem Notar unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Ebenso bleiben gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden, die ordnungsgemäß durch das Büro und den Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

II. Die Generalversammlung stellt fest, dass die Tagesordnung der Generalversammlung folgende Punkte zum Gegenstand hat:

Tagesordnung

1. Verzicht auf Einberufungsformalitäten;

2. Erhöhung (i) des Gesellschaftskapitals um EUR 10,00 (zehn Euro), um es von derzeit EUR 31.010 (einunddreißigtausendundzehn Euro) auf insgesamt EUR 31.020 (einunddreißigtausendundzwanzig Euro) zu erhöhen, gemeinsam mit der Einzahlung eines Ausgabeagios in Höhe von EUR 45.860.904,96 (fünfundvierzig Millionen achthundertsechzigtausend neunhundertvier Euro und sechsundneunzig Cent), durch Ausgabe von 1.000 (eintausend) gleichwertiger Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent) (die Neuen Aktien) sowie Zeichnung der Neuen Aktien durch die Aktionäre und (ii) Erhöhung der gesetzlichen Rücklage von EUR 3.101 (dreitausendeinhundertein Euro) auf EUR 3.102 (dreitausendeinhundertzwei Euro);

3. Abänderung des fünften Artikels der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut:

" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.020 (einunddreißigtausendundzwanzig Euro), eingeteilt in 3.102.000 (dreimillioneneinhundertzweitausend) Aktien mit einem Nennwert je EUR 0,01 (ein Cent) pro Aktie.

Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Maßgabe von Artikel 10 dieser Satzung durch einen Beschluss des alleinigen Aktionärs oder der Hauptversammlung abgeändert werden."

III. Sodann trifft die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

In Anbetracht der Tatsache, dass die Aktionäre rechtmäßig vertreten sind, beschließt die Generalversammlung auf die Formalitätsregelungen der Einberufung zu verzichten; die Aktionäre betrachten sich als rechtmäßig geladen und bestätigen volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche ihnen vorher mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, (i) das Gesellschaftskapital um einen Gesamtbetrag von EUR 10,00 (zehn Euro) zu erhöhen, um es von EUR 31.010 (einunddreißigtausendundzehn Euro) auf insgesamt EUR 31.020 (einunddreißigtausendundzwanzig Euro) zu erhöhen, gemeinsam mit der Einzahlung eines Ausgabeagios in Höhe von EUR 45.860.904,96 (fünfundvierzig Millionen achthundertsechzigtausend neunhundertvier Euro und sechsundneunzig Cent) durch die Ausgabe von insgesamt 1.000 (eintausend) gleichwertigen Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent) und die Neuen Aktien durch die Aktionäre wie folgt zeichnen zu lassen sowie (ii) die gesetzliche Rücklage der Gesellschaft von gegenwärtig EUR 3.101 (dreitausendeinhundertein Euro) auf EUR 3.102 (dreitausendeinhundertzwei Euro) zu erhöhen.

Zeichnung - Einzahlung

Die Aktionäre, vorgenannt, vertreten wie eingangs erwähnt, erklären hiermit (i) 1.000 (eintausend) neu ausgegebene Aktien an der Gesellschaft zu zeichnen und (ii) diese mittels einer Bareinzahlung in Höhe von EUR 45.860.914,96 (fünfundvierzig Millionen achthundertsechzigtausend neunhundertvierzehn Euro und sechsundneunzig Cent) voll einzuzahlen.

Diese Bareinlage in Höhe von EUR 45.860.914,96 (fünfundvierzig Millionen achthundertsechzigtausend neunhundertvierzehn Euro und sechsundneunzig Cent) wird folgendermaßen in die Gesellschaft eingezahlt:

(i) ein Betrag von EUR 10,00 (zehn Euro) wird in das Gesellschaftskapital eingezahlt, und

(ii) der restliche Betrag von EUR 45.860.904,96 (fünfundvierzig Millionen achthundertsechzigtausend neunhundertvier Euro und sechsundneunzig Cent) wird als Ausgabeagio eingezahlt, wobei insgesamt EUR1 (ein Euro) zur Bildung der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft verwendet wird, die damit von gegenwärtig EUR 3.101 (dreitausendeinhundertein Euro) auf EUR 3.102 (dreitausendeinhundertzwei Euro) erhöht wird, während der restliche Betrag in Höhe von EUR 45.860.903,96 (fünfundvierzig Millionen achthundertsechzigtausend neunhundertdrei Euro und sechsundneunzig Cent), in die freie Rücklage eingezahlt wird.

Der amtierende Notar stellt fest, dass die Summe in Höhe von EUR 45.860.914,96 (fünfundvierzig Millionen achthundertsechzigtausend neunhundertvierzehn Euro und sechsundneunzig Cent) auf das Bankkonto der Gesellschaft eingezahlt wurde, und der Gesellschaft ab heute gemäß einer Bankbestätigung vom 7. November 2012 zur Verfügung steht.

Daraus ergeben sich für die Gesellschaft nunmehr folgende Anteilsverhältnisse:

Aktionär	Anzahl der gehaltenen Aktien
Allianz Finance VIII Luxembourg S.A.	930.600
Allianz Lebensversicherungs-AG	2.171.400
TOTAL	3.102.000

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel fünf der Satzung der Gesellschaft gemäß des vorstehenden Beschlusses abzuändern, mit folgendem Wortlaut:

"" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.020 (einunddreißigtausendundzwanzig Euro), eingeteilt in 3.102.000 (dreimillioneneinhundertzweitausend) Aktien mit einem Nennwert je EUR 0,01 (ein Cent) pro Aktie.

Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Maßgabe von Artikel 10 dieser Satzung durch einen Beschluss des alleinigen Aktionärs oder der Hauptversammlung abgeändert werden."

Follows the English translation of the foregoing:

" **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 31.020 (thirty one thousand and twenty euro), represented by 3.102.000 (three million one hundred and two thousand) shares having a par value of EUR0.01 (one cent) per share each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 10 below."

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit EUR 7.500,- bewertet und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des Unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, stellt hiermit fest, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, die deutsche Fassung maßgeblich ist.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, haben dieselben zusammen mit dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. HELD, M. ZELLINGER, A. MAGGIPINTO und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 9 novembre 2012. LAC/2012/52742. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 26. November 2012.

Référence de publication: 2012153495/119.

(120203032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Crédit Agricole Réassurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 29.439.

L'an deux mille douze, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CREDIT AGRICOLE REINSURANCE S.A.", ayant son siège social à Strassen, 145 rue du Kiem, R.C.S. Luxembourg section B numéro 29439, constituée suivant acte reçu le 5 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 72 de 1989 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 25 septembre 2008 publié au Mémorial C numéro 2646 du 29 octobre 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Valérie DUBOIS, employée privée, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée nomme scrutateur Madame Martine LENCZEWSKI employée privée, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 320.000 (trois cent vingt mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 8 des statuts afin de prévoir la possibilité de convoquer les réunions du Conseil d'Administration par courrier électronique, et de tenir celles-ci par visioconférences.

2.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle et de l'article 15 des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier les articles 8 et 15 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 8. «Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président. Une réunion du Conseil doit être convoquée quand deux administrateurs le demandent. Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration; en son absence, le Conseil d'Administration désignera à la majorité absolue un autre administrateur pour présider ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à ce mode de convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur, ou par courrier électronique de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur, ou par courrier électronique, un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification, à condition qu'un administrateur au moins soit présent au lieu prévu, au Luxembourg, dans la convocation. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Une réunion ainsi tenue sera censée avoir eu lieu au lieu prévu, au Luxembourg, par la convocation.

En cas d'urgence, le Conseil d'Administration pourra approuver des résolutions par vote circulaire exprimé par écrit ou par télécopieur ou par courrier électronique sur un ou plusieurs documents, pourvu que les résolutions soient approuvées par tous les administrateurs.»

Art. 15. «L'Assemblée Générale annuelle se réunit à Strassen au siège social de la société, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de mars à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale ordinaire annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration

Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant un mandataire, actionnaire ou non. Ce mandataire sera désigné par écrit, par télécopieur ou par courrier électronique, dans une procuration comprenant l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société, et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. DUBOIS, M. LENCZEWSKI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54971. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153617/78.

(120202776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.557.744,00.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 167.151.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of November.

Before US Maître Henri BEC, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Halliburton U.S. International Holdings, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office address at The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, New Castle County, the United States of America ("HUSIHI"),

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6402 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on November 19, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l.", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.151, having its registered office at Navas Business Center, 2B Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary public residing in Echternach, dated February 27th, 2012, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 948, on April 12th, 2012 (the "Company").

II. The Company's share capital is set at two million, five hundred and fifty-seven thousand, seven hundred and forty-three U.S. Dollars (USD 2,557,743.-) represented by two million, five hundred and fifty-seven thousand, seven hundred and forty-three (2,557,743) shares, with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by one U.S. Dollar (USD 1.-) in order to raise it from its present amount of two million, five hundred and fifty-seven thousand, seven hundred and forty-three U.S. Dollars (USD 2,557,743.-) to two million, five hundred and fifty-seven thousand, seven hundred and forty-four U.S. Dollars (USD 2,557,744.-) by the creation and issue of one (1) new share.

Subscription - Payment

Thereupon, HUSIHI, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the new share and to have it fully paid up in the amount of one U.S. Dollar (USD 1.-), along with the payment of a share premium in the amount of three billion, five hundred and forty-six million, nine hundred and sixty-eight thousand, six hundred and fifty-two U.S. Dollars (USD 3,546,968,652.-), by contributions in kind consisting of:

- eighteen thousand (18,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of Halliburton Canada Holdings B.V., a private limited liability company existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Verrijn Stuartlaan 1 c, 2288 EK Rijswijk, Zuid-Holland, the Netherlands ("HCHBV"), which are hereby transferred to and accepted by the Company at the fair market value of four hundred and thirty-three million, sixty-seven thousand, eight hundred and fifty U.S. Dollars (USD 433,067,850.-) (the "First Contribution in Kind"); and

- that certain, unquestionable and undisputed receivable owed by HCHBV to HUSIHI for an aggregate amount of three billion, one hundred and thirteen million, nine hundred thousand, eight hundred and three U.S. Dollars (USD 3,113,900,803.-) (the "Second Contribution in Kind").

The First and the Second Contribution in Kind are collectively referred to as the "Contributions".

Proof of the Contributions' existence and value has been given to the undersigned notary by an ad hoc declaration signed by HUSIHI, dated November 19, 2012, and an ad hoc declaration signed by HCHBV, dated November 19, 2012.

Effective implementation of the contributions

HUSIHI, prenamed, declared that:

- it is the sole full owner of the Contributions and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable; and

- all further formalities are in course in the respective countries of location of the Contributions in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third parties.

Second resolution

As a consequence of the capital increase, the sole shareholder resolved to amend and fully restate article 6 of the Company's articles of association as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at two million, five hundred and fifty-seven thousand, seven hundred and forty-four U.S. Dollars (USD 2,557,744.-) represented by two million, five hundred and fifty-seven thousand, seven hundred and forty-four (2,557,744) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve".

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever will be borne by the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille douze, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Halliburton U.S. International Holdings, Inc., une société constituée selon les lois de l'état du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, New Castle County, Etats-Unis d'Amérique ("HUSIHI"),

ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6402, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.151, ayant son siège social au Navas Business Center, 2B Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach en date du 27 février 2012, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 948, le 12 avril 2012 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à deux millions, cinq cent cinquante-sept mille, sept cent quarante-trois dollars U.S. (USD 2.557.743,-) divisé en deux millions, cinq cent cinquante-sept mille, sept cent quarante-trois (2.557.743) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un dollar U.S. (USD 1,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions, cinq cent cinquante-sept mille, sept cent quarante-trois dollars U.S. (USD 2.557.743,-) à deux millions, cinq cent cinquante-sept mille, sept cent quarante-quatre dollars U.S. (USD 2.557.744,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale.

Souscription - Paiement

Sur ce, HUSIHI, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à la nouvelle part sociale et la libérer intégralement pour un montant d'un dollar U.S. (USD 1,-), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois milliards, cinq cent quarante-six millions, neuf cent soixante-huit mille, six cent cinquante-deux dollars U.S. (USD 3.546.968.652,-), par des apports en nature consistant en:

- dix-huit mille (18,000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant cent pourcent (100%) du capital social d'Halliburton Canada Holdings B.V., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Verrijn Stuartlaan 1 c, 2288 EK Rijswijk, Zuid-Holland, Pays-Bas («HCHBV»), qui sont transférées et acceptées par la Société à une valeur de marché de quatre cent trente-trois millions, soixante-sept mille, huit cent cinquante dollars U.S. (USD 433.067.850,-) (le «Premier Apport en Nature»); et
- une créance certaine incontestable et incontestée due par HCHBV à HUSIHI d'un montant total de trois milliards, cent treize millions, neuf cent mille, huit cent trois dollars U.S. (USD 3.113.900.803,-) (le «Second Apport en Nature»).

Le Premier et le Second Apport en Nature sont désignés ensemble les «Apports».

Preuve de l'existence et de la valeur des Apports a été donnée au notaire soussigné par la production d'une déclaration ad hoc signée par HUSIHI, en date du 19 novembre 2012, et par une déclaration ad hoc signée par HCHBV, en date du 19 novembre 2012.

Réalisation effective des apports

HUSIHI, prénommée, a déclaré que:

- elle est l'unique propriétaire des Apports contribués et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs du lieu des Apports, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, l'associée unique a décidé de modifier et reformuler l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

Art. 6. Capital souscrit. «Le capital social est fixé à deux millions, cinq cent cinquante-sept mille, sept cent quarante-quatre dollars U.S. (USD 2.557.744,-) représenté par deux millions, cinq cent cinquante-sept mille, sept cent quarante-quatre (2.557.744) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale».

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit à raison des présentes seront mis à la charge de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 novembre 2012 Relation: ECH/2012/1960 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153744/161.

(120202655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Newfragrance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 172.916.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Mohammed AMEUR, employé, né à Amnéville (France), le 14 novembre 1965, demeurant à F-57100 Thionville (France), 7, Promenade Leclerc.

2.- Madame Fatima BENANI, femme au foyer, née à Mohammedia (Algérie), le 2 octobre 1973, demeurant à F-57100 Thionville (France), 7, Promenade Leclerc.

3.- Monsieur Djamel KHOKHI, employé, né à El-Harrach (Algérie), le 18 février 1983, demeurant à 09370 Ouled Selama, Blida (Algérie), Cité Ben Omar.

4.- Monsieur Benyahia BENANI, commerçant, né à Ain-Fares, Mascara (Algérie), le 26 février 1964, demeurant à 29400 Mohammedia, Mascara (Algérie), 26, Avenue Larbi Ben M'Hidi.

Les comparants sub. 3.- et 4.- ici représentés par Monsieur Mohammed AMEUR, préqualifié, en vertu de deux procurations données en date du 8 novembre 2012 et en date du 11 novembre 2012.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, es-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «NEWFRAGRANCE S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi à Bergem.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'importation et l'exportation, l'achat et la vente d'articles de beauté et accessoires de mode.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou tout autre similaire ou connexe, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), divisé en mille deux cent quarante (1240) parts sociales de dix euros (10,-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Mohammed AMEUR, préqualifié, trois cent dix parts	310
2.- Madame Fatima BENANI, préqualifiée, six cent vingt parts	620
3.- Monsieur Djamel KHOKHI, préqualifié, cent cinquante-cinq parts	155
4.- Monsieur Benyahia BENANI, préqualifié, cent cinquante-cinq parts	155
Total des parts: mille deux cent quarante parts	1.240

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 1.200,- €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-3313 Bergem, 95, Grand-Rue.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Mohammed AMEUR, employé, né à Amnéville (France), le 14 novembre 1965, demeurant à F-57100 Thionville (France), 7, Promenade Leclerc.
- 3.- Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, es-qualité qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ameer, F. Benani, Khokhi, B. Benani, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54771. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153905/112.

(120203071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Alaeo Partnership Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.816,76.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.159.

Il est porté à la connaissance des tiers le changement d'adresse des associés suivants:

- 1) Carlos Muñoz Beraza, dont l'adresse professionnelle est désormais située au: 11-12 Antonio Maura, Madrid, Espagne;
- 2) Bernardino José Díaz-Andreu García dont l'adresse professionnelle est désormais située au: 52 Avenida de América, Madrid, Espagne;
- 3) Román Pané Oromi dont l'adresse professionnelle est désormais située au: 12 Catellarnau, Palma de Majorque, Espagne;
- 4) Marco Comani dont l'adresse professionnelle est désormais située au: 51 del Torrente de la Flores, 08024 Barcelone, Espagne;
- 5) Gianfranco Eduardo Giacchetti Escudero dont l'adresse professionnelle est désormais située au: 3B Primera Avenida, 08629 Barcelone, Espagne;
- 6) Juan Carlos Iglesias dont l'adresse professionnelle est désormais située au: 21 Doctor Fleming 08017 Barcelone, Espagne;
- 7) David Torralba, dont l'adresse professionnelle est désormais située au: 6 Taquigraf Marti, Barcelone, Espagne;
- 8) Josep Oriol Piña Salomo dont l'adresse professionnelle est désormais située au: 125 Gracia, 08201 Barcelone, Espagne;
- 9) Alex de Jesús Camps dont l'adresse est désormais située au: 36 Carrer Sagués 08021 Barcelone, Espagne;
- 10) Giorgio Minardi dont l'adresse professionnelle est désormais située au: 2 Via Cavenaghi, Milan, Italie;
- 11) Gustav Adolf Wildpret O'Hep dont l'adresse professionnelle est désormais située au: 5 Salvia, 28232 Madrid, Espagne;
- 12) Fabrice Jean Hubert de Gaudemar dont l'adresse professionnelle est désormais située au: 12 place Henri Bergson, 75008 Paris, France;
- 13) Edo Emile Friart dont l'adresse professionnelle est désormais située au: 4 rue du 8 mai 1945, 60790, Valdampierre, France;
- 14) Jerome Nicolas Maillet dont l'adresse professionnelle est désormais située au: 32 rue des Abbesses, 75018 Paris, France;
- 15) Javier Pujol Amat dont l'adresse professionnelle est désormais située au: 24 Avenida Can Picanyol, 08173, Barcelone, Espagne;
- 16) Gerard Vendrell Ariste dont l'adresse professionnelle est désormais située au: 2 Ramón y Cajal, 25003 Lérida, Espagne;
- 17) Lázaro Ignacio Ros Fernández Matamoros, dont l'adresse professionnelle est désormais située au: 62 Francesc Vidal Sureda, Palma de Majorque, Espagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alaeo Partnership S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012151409/42.

(120199812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Wolf Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 163.755.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 octobre 2012.

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de procéder au transfert du siège social de la société de son adresse actuelle - 4, Rue Jean Pierre Probst - L-2352 Luxembourg à l'adresse suivante: 9-11 rue Louvigny - L – 1946 Luxembourg

L'assemblée, prend acte de la démission de SERVICAC Sàrl., Société à Responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B161.446, de sa fonction de Commissaire aux comptes et décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2012 qui se tiendra en 2013:

Le commissaire aux comptes suivant:

Audit & Consulting Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny, R.C.S. Luxembourg B 151.342.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOLF PARTICIPATIONS SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2012151342/20.

(120199281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Urban Capital Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 167.088.

—
I Par résolutions prises en date du 16 novembre 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

- nomination d'Anita Lyse, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de catégorie D, avec effet au 15 novembre 2012 et pour une durée indéterminée

- nomination d'Augusto Bessi, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de catégorie D, avec effet au 15 novembre 2012 et pour une durée indéterminée

- nomination d'Habiba Boughaba, avec adresse professionnelle au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, au mandat de Gérant de catégorie B, avec effet au 15 novembre 2012 et pour une durée indéterminée

- Démission de Clifford Langford, avec adresse professionnelle au 46a, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, au mandat de Gérant de catégorie B, avec effet au 15 novembre 2012

- Démission d'Alain Heinz, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au mandat de Gérant de catégorie D, avec effet au 15 novembre 2012

- Démission de Jean-Pascal Caruso, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au mandat de Gérant de catégorie D, avec effet au 15 novembre 2012

Il Suite au conseil de gérance tenu en date du 19 novembre 2012, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151320/26.

(120199520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Kenmore Astoria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 125.847.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 02 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157709/10.

(120208367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

**LG Management 5 & Cie, Société en Commandite simple,
(anc. F. Annie R. Arits & Cie).**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 148.147.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 6 novembre 2012

Résolution

L'Assemblée Générale des associés décide d'accepter le transfert de la part sociale de l'associé-commanditaire Adriaan Wisse à l'autre associé-commanditaire Madame Mireille Arits.

Après cette résolution Madame Mireille Arits, associée commanditaire, devient la seule associée commanditaire et détient maintenant 10.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social;

Signature.

Référence de publication: 2012151828/15.

(120199688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

K1 Family Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 141.239.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012157722/10.

(120208289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Centre de Médiation Civile et Commerciale, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 1-7, rue Saint Ulric.
R.C.S. Luxembourg F 25.

—
Extrait du procès verbal de la réunion de l'Assemblée générale de l'association sans but lucratif «Centre de médiation Civile et Commerciale» du 18 octobre 2012

Lors de son Assemblée générale du 18 octobre 2012, les membres effectifs de l'association sans but lucratif «Centre de Médiation Civile et Commerciale» ont décidé à l'unanimité la modification des statuts suivante:

Point 3 de l'ordre du jour

Modification des statuts (article 11, fonctions au sein du Conseil d'Administration; article 15, attribution au Conseil d'Administration de choisir le médiateur en charge d'un cas de médiation; article 17, suppression de la partie E, Commission de médiation)

Art. 11. suppression du deuxième alinéa en sorte que l'article 11 a la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration est composé d'un nombre égal de représentants des membres de l'Association.

Le Conseil d'Administration choisira en son sein un président, un secrétaire et un trésorier.

Le Conseil d'Administration peut répartir d'autres charges entre ses différents membres.»

Art. 15. est modifié et complété pour avoir la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration établit le règlement de médiation.

Le Conseil d'Administration établit, à la majorité simple et sur proposition motivée du secrétaire général, la liste des médiateurs agréés par l'association.

Pour être agréé, le médiateur, outre ses compétences professionnelles, doit avoir suivi une formation qui lui a permis d'acquérir les compétences nécessaires à la mise en œuvre correcte d'une mission de médiation.

Le Conseil d'Administration, à la majorité simple, ou, par délégation du Conseil d'Administration, un ou plusieurs de ses membres, désigne, conformément aux dispositions du règlement de médiation et sur proposition motivée du secrétaire général, le médiateur en charge d'un dossier sur la liste des médiateurs agréés par l'association.»

Art. 17. suppression de l'article 17 et de l'intitulé E. Commission de médiation.

La numérotation des parties et des articles suivants est adaptée en conséquent.

Jacques Welter
Président

Référence de publication: 2012151375/32.

(120199469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Loca-rex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 48-50, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.505.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 12 octobre 2012

Résolutions adoptées:

1) Elle nomme, à dater de ce jour, en qualité d'administrateur, Mr John Dewit, né le 15/02/1948 à Etterbeek (Belgique) et domicilié professionnellement 48-50 rue de Strasbourg à L-2560 Luxembourg, pour un mandat qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle tenue en 2015.

2) Elle révoque dès à présent la société Services Fiduciaire du Luxembourg S.à.r.l de sa fonction de Commissaire aux comptes.

3) Elle nomme en qualité de commissaire aux comptes, à dater de ce jour CC AUDIT and CONSULT SA ayant son siège social au 47 boulevard Joseph II L-1840 à Luxembourg, RCS n° B 109612, pour un mandat qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle tenue en 2015.

Mr Guy BROCHU / Mr Stéphane BROCHU

Président / Secrétaire

Pour acceptation du mandat

Mr John Dewit / CC AUDIT and CONSULT SA

Référence de publication: 2012151087/21.

(120199594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Azur France V Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.817.

—
Les comptes annuels du 25 janvier 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157463/10.

(120208422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Hickory S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 63.587.

—
La société Fiduciaire de Gestion et de Domiciliation a dénoncé le contrat de domiciliation et le siège social établi à L-Strassen, de la société HICKORY S.A., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B63587 avec effet immédiat au 20 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012151737/12.

(120199824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.
